

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/11/2021  
Reçu en préfecture le 12/11/2021  
Affiché le  
ID : 005-250500600-20211109-2021\_51-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 09 novembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_51</b>
<b>Date de convocation : 25 octobre 2021</b>

## Objet : Régie de recettes- Entrées collégiens Arche des cimes

Par la suite d'une convocation en date du 25 octobre 2021, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 09 novembre 2021 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Christian BLANC, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian BLANC

**Vices-Présidents** : Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA, Chantal EYMÉOUD (en visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Dominique MOULIN

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2021-06-18-00001 du 18 juin 2021 ;
- La délibération 2013\_28 du Bureau du Parc du Queyras du 17 juin 2013 définissant les tarifs d'entrée dans les espaces muséographiques ;
- La délibération 2019\_73 du 28 novembre 2019 du Parc naturel régional du Queyras, lançant la procédure de révision de la charte ;
- La délibération 20-369 du 19 juin 2020 de la Région Paca prescrivant la révision de charte du Parc naturel régional du Queyras ;
- La délibération 2020\_77 du 15 décembre 2020, validant le schéma de concertation dans le cadre de la révision de charte ;

### Considérant :

- Que le Parc souhaite associer le plus grand nombre de ses habitants, toutes tranches d'âges confondues, à sa révision de charte et par la même mieux se faire connaître ;
- Qu'un partenariat est prévu avec le collège de Guillestre, qui rassemble les adolescents de l'ensemble des communes du territoire du Parc du Queyras ;
- Que les délégués de classe vont être associés à la réflexion sur l'avenir du territoire au cours d'une journée où des ateliers de travail leur seront proposés (30 novembre) ;

### Le Bureau, réuni le 09 novembre 2021, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de suffrages : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 0

**Nombre de suffrages exprimés : 6**

Votes Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

### Décide :

D'offrir une entrée gratuite à l'Arche des cimes, sans limite de validité, à tous les élèves du collège des Hautes-Vallées, soit 365 entrées ;

D'autoriser le Président ou la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents requis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian BLANC

